



Compte rendu CEPPT Infrabel du 12 avril 2021

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé après quelques petites modifications.

2. Rapport annuel IDEWE



Une présentation succincte avec les chiffres les plus importants nous est exposée par le médecin IDEWE. Nous nous interrogeons sur certaines données, qui demandent des précisions, car nous avons comparé le rapport annuel de CPS de 2019 avec le rapport de la nouvelle société IDEWE.

Nous proposons d'envoyer nos nombreuses questions en souffrance pour en rediscuter lors du prochain CEPPT.

3. Structure SIPPT

Il s'agit d'un projet qui nous a été présenté lors du CEPPT du mois de mars.

Le but de cette réorganisation est de fusionner les services de prévention I-TO & I-AM dans les Areas (voir CEPPT du mois de mars).

Nous intervenons, arguant que nous ne sommes pas contre la polyvalence, mais que nous ne voulons pas de la suppression d'un poste de conseiller en prévention, qui, par ailleurs, joue un rôle important dans la politique du bien-être au travail.

La Direction explique que selon leurs calculs, la charge de travail a été calculée et répartie selon les besoins. Nous répondons que, lors de la précédente réunion, il a bien été expliqué que la charge de travail allait augmenter.

La Direction aussi bien que les délégations syndicales restant sur leurs positions, nous proposons de rediscuter de ce point lors du prochain Comité d'Entreprise.



4. Analyse de risques psychosociaux et enquête de satisfaction

Nous revenons sur notre demande d'analyse psychosociale pour les cabines de signalisation suite aux nombreuses mutations engendrées par la concentration des cabines, les nouveaux rôles, les modifications de la réglementation, le E-learning, la digitalisation, ...

Nous demandons et obtenons des garanties que l'enquête **tiendra bien compte** de l'impact psychosocial de ces nouvelles mesures pour les agents et que les résultats pourront être discutés dans le cadre d'un groupe de travail.

5. Accidents du travail



Les accidents du travail sont en baisse, avec une chute logique de ceux-ci sur le chemin du travail. Il y a une légère hausse des accidents sur le lieu de travail, sachant que beaucoup plus de travailleurs sont présents, car il ne s'agit plus d'un lockdown complet comme en 2020.

Les chiffres sont à relativiser car, comme dit plus haut, nous sommes en période de pandémie.

Nous interpellons de même la Direction quant aux chiffres des accidents du travail des firmes extérieures qui sont en réelle augmentation.

Infrabel prétend que ces sociétés externes ne signalent pas forcément tout accident à la société.

De même, la Direction nous affirme que les accidents du travail graves sont bien analysés par Infrabel et la société sous-traitante. Nous demandons **à connaître** l'évolution à ce propos.



Nous demandons à ce que nos agents puissent nous signaler tout accident du travail qu'ils constateraient.

6. Covid 19

- Contrôles de l'Inspection sociale dans le cadre du COVID.

Suite à la demande de la CGSP, nous avons obtenu les rapports de l'Inspection sociale pour les contrôles qui se sont déroulés dans les différents Areas.

Ces documents mentionnent beaucoup de problèmes, notamment au sujet de la distanciation sociale.

La Direction explique que tous les problèmes relevés par le SPF ont été rapidement corrigés.

Nous soulignons qu'au niveau du nettoyage, il existe beaucoup de manquements. Les plexiglass, par exemple dans les cabines de signalisation, ne sont toujours pas nettoyés.

A Anvers-Berchem les plexiglass chez les répartiteurs ES ont été installés 2 jours après le contrôle.

Par ailleurs, le rapport de l'Inspection sociale stipule aussi que le Conseiller en prévention et le Comité en prévention doivent donner leur avis par département.

La Direction insiste en expliquant que la majorité des clusters détectés l'ont été suite à un mauvais respect des gestes barrières.

Nous insistons pour recevoir le rapport que le SPF a dû fournir suite au contrôle des bâtiments à Liège. La Direction nous répond qu'ils n'ont toujours pas reçu ces documents. **Nous nous étonnons du délai et réitérons fermement notre demande.**

- Mesures prises par l'entreprise suite à la publication de l'Arrêté Royal du 26 mars 2021.

Article 1er. L'article 2, § 1er, de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19

est complété par un alinéa 4, rédigé comme suit : « Les employeurs enregistrent mensuellement, via le système électronique d'enregistrement mis à disposition par l'Office national de sécurité sociale sur le site portail de la sécurité sociale, le nombre total de travailleurs dans l'entreprise par unité d'exploitation et le nombre de travailleurs qui exercent une fonction qu'il est impossible d'accomplir en télétravail à domicile. Cet enregistrement porte sur le nombre de travailleurs au premier jour ouvrable du mois et doit être effectué au plus tard le sixième jour civil du mois. ».

La Direction nous répond que cette procédure a bien été appliquée, dans le sens que les agents en télétravail étaient répertoriés comme tels et que ceux-ci étaient déclarés selon la procédure.

- Tests rapides



La procédure d'utilisation des tests rapides dans les entreprises, nous est présentée.

Nous posons bon nombre de questions. Ces tests "antigéniques" sont effectués par un médecin ou un infirmier. Le résultat est moins fiable mais est disponible après 15 minutes.

Il nous est répondu que le testing massif de tous les cheminots n'est pas à l'ordre du jour.

IDewe nous explique que ce genre de testing sera plutôt utilisé pour des catégories de métiers plus spécifiques, plus "à risques", tels que les enseignants et lorsque des clusters de contaminations **seront** avérés.

Cinq clusters sont répertoriés pour l'instant.

- Mise en quarantaine par IDEWE

Nous demandons s'il est logique que des agents qui sont placés en quarantaine par IDEWE et qui ont demandé des congés soient maintenus en congé et ne reçoivent pas de dispense de service.

I-HRO examinera ceci et répond qu'en principe un agent qui est mis en quarantaine par IDEWE est mis en dispense de service avec maintien des primes de productivité.

7. Divers

- Tests urinaires lors des contrôles médicaux chez IDEWE.

Nous avons mis ce point à l'ordre du jour. Concernant les tests urinaires, ceux-ci sont effectués entre autres lors de l'embauche ou de la certification.

IDewe nous précise que des tests "Veroval" sont utilisés et sont très précis. Si un test est positif, un échantillon d'urine est envoyé le même jour au labo pour analyse. Entretemps l'agent est mis hors sécurité.

Dans la pratique, certains agents ont dû attendre 2 semaines avant d'obtenir le résultat définitif.

Nous réclamons qu'en cas de doute, l'agent puisse demander un deuxième test.

IDewe refuse. Nous demandons également que le temps entre la visite médicale et l'obtention du résultat soit réduit au maximum.

N'hésitez pas à vous tourner vers vos délégués syndicaux si vous rencontrez des problèmes similaires.

- Accident du travail d'un sous-traitant.

Nous avons demandé à ce que soit traité au CEPPT, un accident du travail signalé dans le PV du Comité PPT 51.440 (victime électrisée et amputée). La Direction nous explique que le sujet sera traité lors du prochain CEPPT, suite à des divergences d'informations à ce sujet.



8. Points divers à discuter au prochain CEPPT:

- Suivi des recommandations de la Commission Buizingen (suivi des dépassements de signaux) et de la condamnation d'INFRABEL lors du procès à propos de la catastrophe de Buizingen.
- Suivi des accidents mortels avec des sous-traitants (Ruisbroek et Juprelle)
- Nous évoquons le plan canicule pour l'été prochain. Le sujet sera discuté et présenté ultérieurement.
- Quartz dans le ballast :

Suite aux informations parues dans la presse aux Pays-Bas, nous interpellons la Direction à propos des dangers de la présence de quartz dans le ballast en Belgique. Le quartz peut être cancérigène. La Direction nous répond être bien au courant de la problématique et qu'une présentation de l'analyse interne sera effectuée par Infrabel lors du prochain CEPPT.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.



Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TMS, Malines - yves.craen@infrabel.be

MIGNON GHISLAIN

Contrôleur des circulations, I-TMS, Bruxelles-Nord - ghislain.mignon@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

